

reprises sur l'impuissance du gouvernement fédéral—je ne le cite pas, mais c'est ce que j'ai compris—à défaut du consentement unanime des provinces canadiennes. C'est ce que le premier ministre a laissé entendre.

Si c'était vrai, nous n'aurions pas au Canada d'assurance-chômage, d'assurance-hospitalisation, de régime d'assurance-frais médicaux, de régime d'assistance publique du Canada, ni de pensions de vieillesse. C'est là notre crainte et c'est de cela qu'il s'agit. Nous prétendons que la camisole de force constitutionnelle dans laquelle le premier ministre s'est enerré, cette idée que la répartition des pouvoirs imposés par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique interdit tout empiètement, même si la constitution le permet—personne ne propose qu'on aille à l'encontre de la constitution—cette idée, dis-je, affaiblit le Canada en paralysant le gouvernement fédéral et le Parlement.

Le genre de gouvernement fédéral que préconise le premier ministre—je l'ai dit il y a un an, de même que mon parti—est un pouvoir central faible qui préside à des conférences et à des réunions, qui adopte certaines lois s'il obtient l'unanimité des provinces, mais qui prend peu d'initiatives; un gouvernement qui dit: «s'il vous plaît», «peut-être», de temps en temps, mais qui s'incline devant l'opposition des provinces. Ce n'est pas là une façon de diriger un pays dans des domaines où l'on a besoin d'un chef. Dans tous ses discours sur la constitution, le premier ministre parle constamment, en termes juridiques, de la division des pouvoirs. Je ne l'ai jamais entendu parler des responsabilités des différentes assemblées législatives. Moi qui suis un fédéraliste, qui crois au fédéralisme canadien, qui crois que le Canada ne peut être un État unitaire, qu'il est stupide de parler de ça, je dis sans réserve et sans hésitation que ce Parlement ne rime à rien s'il ne reflète pas les besoins ou la volonté du peuple canadien; et le gouvernement fédéral se rime à rien s'il ne se revêt pas de l'autorité et du pouvoir nécessaires pour agir au nom du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Autrement dit, pour reprendre les paroles du premier ministre, lorsqu'un problème local devient avec le temps un problème national, le Parlement et le gouvernement fédéral doivent intervenir. Comme le logement, la pollution, le transport urbain et l'ensemble des problèmes urbains au Canada

revêtent aujourd'hui une importance nationale, il incombe au gouvernement et au Parlement d'agir.

M. Winch: Pour le bien général du Canada.

M. Lewis: Oui, pour le bien général du Canada. Personne n'a proposé que le gouvernement fédéral prenne des dispositions à l'endroit de l'habitation sans consulter les provinces. Personne à l'intérieur comme à l'extérieur de cette Chambre, qui est renseigné sur ce sujet, n'est assez stupide pour cela. Personne ne propose que le gouvernement fédéral mette en œuvre un programme qui serait établi sans des consultations incessantes avec les provinces. Je me souviens d'avoir moi-même proposé, il y a un an, à une réunion du Nouveau parti démocratique où l'un de mes collègues, M. Douglas Fisher, avait été désigné comme candidat pour les dernières élections—l'établissement d'un secrétariat permanent, comme je l'appelais, ou d'un conseil urbain national et permanent, comme nous l'avons appelé depuis, et dont feraient partie des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Il y aurait ainsi constante coordination des plans et des programmes, en ce qui touche non seulement leur élaboration mais aussi leur mise en œuvre.

● (4.00 p.m.)

Personne ne propose que les provinces ne soient pas consultées. Personne ne dit que le gouvernement fédéral devrait agir sans tenir compte des provinces. Ce que nous disons, c'est que le gouvernement fédéral doit prendre sur lui de commencer à résoudre les problèmes nationaux. Il devra en résoudre certains même si les provinces ne sont pas toutes d'accord, car c'est du devoir du Parlement d'agir; il devra en résoudre d'autres même si la plupart des provinces sont d'accord et qu'une ou deux provinces décident de s'abstenir. Voilà ce que le Nouveau parti démocratique affirme.

L'erreur du premier ministre est de toujours parler de la division juridique des pouvoirs et de ne jamais rien dire à propos des attributions du Parlement fédéral et du gouvernement fédéral. Le premier ministre ne parviendra jamais à me convaincre, ni même à convaincre un membre du parti libéral, que le ministre des Transports (M. Hellyer) a démissionné du gouvernement parce que la situation du logement au Canada est tellement bonne que ses efforts étaient désormais